

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Décision Modificative n°2 et de la Commission Permanente d'Octobre 2015 – Canton de THUEYTS

« Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de THUEYTS lors de la Décision Modificative n°2 et de la Commission Permanente du 12 octobre 2015 :

Au titre de l'aide au fonctionnement des associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS et l'UGSEL, **une subvention totale de 3 599 €** sera répartie au profit des associations sportives du collège Joseph Durand de Montpezat et du collège de la montagne ardéchoise de Saint-Cirgues en montagne,

Des subventions d'un montant global de **149 071 €** ont été votées en faveur des collèges Joseph Durand de Montpezat sous Bauzon et de la Montagne ardéchoise de Saint-Cirgues en montagne pour l'année 2016 :

- 1 850 €** en soutien à la réalisation de leurs projets pédagogiques,
- 1 000 €** au titre du dispositif « Collège et Spectacle Vivant »,
- 130 000 €** au titre de la subvention de fonctionnement,
- 6 000 €** pour les déplacements des collégiens jusqu'aux équipements sportifs,
- 10 221 €** au titre des subventions diverses (équipement matériel, entretien propriétaire).

Par voie conventionnelle, le Département allouera une subvention globale de **1 550 €** aux fédérations UNRPA et Clubs des Aînés Ruraux de l'Ardèche, qui redistribueront cette aide à 10 clubs de personnes âgées adhérents du canton.

Dans le cadre des contrats territoriaux « Ardèche Terre d'eau 2015-2017 », la commune de Jaujac percevra une subvention de **19 425 €** pour la réhabilitation du réseau d'assainissement dans la traversée du Chambon. »

**Groupe de la majorité
départementale
de gauche**
Conseil départemental de l'Ardèche

